

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES D'AIGUEBLANCHE

Budgets 2017 : Deux objectifs, développement territo- rial et qualité de vie

Le champ des compétences dévolu à la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (regroupant celles d'Aigueblanche, Les Avanchers-Valmorel, La Léchère, Le Bois, Saint-Oyen, Feissons-sur-Isère et Bonneval-Tarentaise) est multiple et diversifié. Il va du service aux habitants (distribution de l'eau, assainissement, salubrité, gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,...) au développement économique et à l'aménagement territorial, sujets cruciaux pour la vie et l'avenir de la vallée et des sept communes associées dans cette intercommunalité.

Ce champ de compétence à géométrie variable s'est notamment étendu au 1^{er} janvier 2016 par le transfert en son sein de la piscine du Morel. [voir encadré].

EN BREF La CCVA gère aujourd'hui 6 budgets

- son budget principal
- l'eau
- l'assainissement
- la salubrité
- la piscine du Morel
- La Léchère Les Bains

Il y a peu, le conseil communautaire de la CCVA a voté ses budgets. Le vote est un moment fort de la politique intercommunale. Cette année il s'est déroulé, une fois de plus, dans un contexte ambivalent avec d'une part la volonté et la détermination des élus de maintenir ses engagements, sa dynamique de développement, sa volonté d'animation du territoire, et d'autre part, une persistance des baisses de dotations de l'Etat [voir encadré] qui, par effet-conséquent, impactent grandement les investissements, ce qui conduit la collectivité à faire des choix et à faire preuve d'efficacité.

La hausse des contributions redevables à l'Etat

Avec ces fortes contraintes budgétaires et normatives imposées par l'Etat, l'élaboration des budgets s'avère de plus en plus complexe.

Depuis la mise en place du Fpic par la loi de finances de 2012 et son augmentation progressive pour les territoires contributeurs (comme la CCVA), l'Etat, par le biais des gouvernements successifs, n'a



cessé de faire preuve d'imagination en matière de prélèvement de toute sorte.

A travers le Fpic et le CRFP, la CCVA reversera à l'Etat en 2017 plus de 1,2 million d'euros de contributions ; en d'autres termes, plus de 1,2 million d'euros qui ne pourra pas être investi localement...

Un vent de contestation souffle sur la vallée d'Aigueblanche en particulier et sur la Tarentaise en général. Une action concertée est au programme. La communauté de communes a décidé de ne pas mandater les contributions au Fpic de manière à alerter l'Etat sur les difficultés rencontrées par les petites collectivités rurales qui ont une nécessité vitale d'investir et que les baisses de dotations enregistrées et les contributions versées pénalisent grandement.

Malgré tout, les élus de la

CCVA ont souhaité maintenir les taux de fiscalité au même niveau que 2016 tout en continuant à soutenir les actions fortes de développement économique du territoire.

Les investissements 2017 seront axés sur des opérations d'aménagement, d'équipement, de soutien, de protection environnementale, de la transition énergétique et de mise en conformité des bâtiments de la CCVA.

Trois exemples d'opérations 2017 :**Plan VTT sur Valmorel**

Diversification de l'offre VTT sur le territoire avec, sur le domaine de descente de Valmorel-Doucy, une nouvelle piste rouge, la « Valmortel », une amélioration de la piste bleue « Sans les roulettes », un déplacement de l'espace initiation.



Contributions versées à l'Etat

